

Saint Jean d'Angély le 25/03/17

A Mr le Président la Commission d'Enquête :
Mr Christian LAMBERTIN

Mr André TOURAINÉ
Mr Pierre GUILLON

Mairie de Mauzé sur le Mignon BP 20001
79210 MAUZE SUR LE MIGNON

Objet : avis sur l'enquête publique unique pour la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Nous souhaitons vous faire part de nos observations et propositions sur ce dossier et plus particulièrement sur la réserve située à St Félix

- Le dossier nous a paru particulièrement confus :

Le dossier dit « non-technique » n'éclaircit pas du tout le lecteur, nous ne voyons pas comment un habitant de Saint Félix peut appréhender les différents impacts qui concerne cette réserve spécifiquement et c'est évidemment le cas pour chaque réserve.

La réforme toute récente de l'enquête publique était sensée faciliter la participation du public, c'est vraiment loin d'être le cas. Au lieu de regrouper les études sur chaque réserve il faut aller piocher dans chaque chapitre les informations qui concernent votre commune, votre cours d'eau... Il faut lire des centaines de pages puisque même dans le sommaire il est impossible de trouver les rubriques qui vous intéressent et de répondre aux questions que vous vous posez...

De plus l'enquête publique se déroule à Saint Félix alors que la plus grosse part de l'énorme volume de cette réserve sera prise sur des forages de la commune de Marsais.

Il nous paraît impossible de nommer ce document « dossier d'enquête publique »

Sur les impacts de la réserve SEV 9 de Saint Félix:

Nous n'avons trouvé nulle part le total des débits des pompages hivernaux prévus sur le seul bassin du Mignon ? Pas plus que le total des pompages prévus sur le sous-bassin correspondant à l'indicateur du piézomètre de Renais, pour lequel nous n'avons pas trouvé d'historique ?

Les affluents du Mignon sont à peine cités mais il n'y a pas non plus d'historique. Comment savoir ce que vont devenir la Subite et le Vendié quand on pompera dans la nappe au débit de 150m³/h pendant 86 jours sans interruption sous chacun d'eux. La mesure de débit à Moulin Neuf ne peut pas suffire pour protéger ces cours d'eau et leurs sources.

Le but de ces projets financés par le public est bien d'améliorer la situation des milieux aquatiques ?

Il nous paraît indispensable d'effectivement :

- **Prendre en compte le piézomètre de Marsais**, ce qui n'est pas prévu dans le tableau : *Chap. I - Tableau 7-3 : Indicateurs de remplissage et de suivi proposés pour le suivi des effets du remplissage par réserve*
- **un système de commande à distance sur le Vendié et la Subite** pour couper les pompages si le niveau d'eau dans ces cours d'eau venait à trop baisser en hiver.

Sur les impacts de la réserve SEV 4 de la Grève sur le Mignon :

Le remplissage doit être interdit en l'absence d'écoulement des sources de bordure et il faut donc des indicateurs d'écoulement de ces sources.

Le piézomètre de Mazin/Saint Hilaire serait abandonné mais aucune étude n'a été faite pour étayer la mise en place d'un autre indicateur.

Les impacts cumulés n'ont pas été traités, les équipements existants sur le bassin (Réserves de l'ASAI des Roches) devront être intégrés dans la gestion du bassin Mignon Courance, dans une gestion conjointe et être traitée dans un comité de gestion unique par bassin.

Nous n'avons pas trouvé l'impact des déversements des stations d'épuration sur le régime d'écoulement des cours d'eau et du Mignon, qu'elle est la part de cet apport dans le débit du Mignon ?

Sur le calendrier :

Il est plusieurs fois question des actions à prévoir pour minimiser les impacts, mais il nous semble que ces actions devraient être réellement programmées comme le sont les différents travaux prévus pour l'aménagement des réserves.

Le volume de référence du contrat territorial est tellement supérieur à la moyenne des volumes réellement consommés des cinq dernières années, que le « volume cible » revient à doubler cette moyenne des volumes consommés, alors que le but du contrat territorial était bien de faire des économies d'eau.

De même puisqu'il s'agit de substitution et d'améliorer la situation à l'étiage, il faut remonter les indicateurs pour la gestion de l'été afin de permettre aux cours d'eau de ce bassin de ne plus connaître d'assecs.

Sur le financement :

Ce projet annoncé à 65.56 millions d'euros, financé à 80% par le public devrait amener de réelles améliorations pour les cours d'eau l'été mais il devrait aussi être conditionné à des mesures précises qui amélioreraient réellement la qualité de ces cours d'eau, des nappes et donc de l'eau potable.

Les vagues promesses du contrat de territoire et des volumes « cibles » n'obligent à aucun résultat réel pour les milieux, ni en terme de quantité ni en terme de qualité de l'eau et le public ne peut s'en satisfaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons Mr le Président, de donner un avis défavorable à ce projet.

Le président de SOS rivières et environnement

Jean-Louis Demarcq